

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

80/204 du 7 MAI 1980
DECRET N° /MTJGS.DGTR.FP.21021.28
Portant intégration et nomination de
Monsieur MQUANDA René, Professeur de
CEG Contractuel dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I, des Ser-
vices Sociaux (Enseignement).

-----oCo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,
-----oCo-----

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64/165 du 22.6.1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des
catégories A1 ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires,
notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du
5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonc-
tionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 2214/MEN-SGEN-DPAA-P2 du 16.9.
1978 du Directeur du Personnel et des Affaires Adm-
nistratives, transmettant le dossier de candidature constitué
par l'intéressé ;
(/u le décret n° 79/706 du 30.12.79 portant modification des
Membres du Conseil des Ministres ;

DECRETE :

S.G.F.

D.C.F.

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 64/165 du 22.6.1964 susvisé, Monsieur MCUANDA René, né vers 1950 à Gérard, Professeur de CEG Contractuel de 1er échelon, catégorie B, échelle 6, indice 710 en service au Lycée Vladimir LENINE à Loubomo, titulaire du DUEL (2ème Session de 1975) obtenu à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, qui a accompli deux (2) années de service, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790 pour compter du 4.10.1977.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date sus-indiquée du 4.10.1977 et du point de vue de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 7 MAI 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine NDINGA-OBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Justice

Victor TAMBA-TAMBA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri L C E E S.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
S.G.F.	3
D.C.F.	1
MEN	1
SGEN	2
DPAA	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2